

# CONSEIL MUNICIPAL : compte rendu

## SEANCE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2013

Date de la convocation : 25 janvier 2013.

Tous les conseillers municipaux en exercice étaient présents à l'exception de MM Pierre RUCH, Michel ZELLER (procuration à M. Nicolas PLANCHON), Sébastien PLEIGNET, Mmes Florence GIBLARD et Catherine PERRIN.

La lecture du compte rendu de la séance du 20 décembre 2012 n'a soulevé aucune remarque particulière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a, à l'unanimité (sauf mentions contraires) :

- renouvelé les adhésions aux associations départementales suivantes :
  - ☞ Association des Maires de France (cotisation annuelle : 206 €)
  - ☞ Association des Maires Ruraux (cotisation annuelle : 100 €)
  - ☞ Communes Forestières (taux de cotisation basé sur le montant des ventes de bois) : 3 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions

(départ de M. Paul DECARD)

- complété la délibération du 20 décembre 2012 relative à l'octroi de subventions à inscrire au budget primitif 2013 ainsi qu'il suit :
  - ☞ Collège Louis Pergaud de VILLERSEXEL : 220 € (11 élèves concernés)
  - ☞ Collège Le Marteroy de VESOUL : 40 € (2 élèves concernés)
- validé le transfert de la compétence « gestion d'un équipement sportif intercommunal : gymnase de VILLERSEXEL » à la communauté de communes du pays de VILLERSEXEL,
- compte tenu de l'insuffisance de ventilation dans les trois logements situés dans le bâtiment de l'ancienne poste, retenu la proposition de l'entreprise MG ELEC de FALLON (70) pour l'installation d'une VMC (ventilation mécanique contrôlée) propre à chacun de ces logements (coût : 2981 € HT),

- consenti la vente de l'ancien véhicule technique Renault trafic benne à M. Ahmet ABDI demeurant 69 rue des Fossés à VILLERSEXEL (70), plus offrant, pour 1000 €,
- décidé de déposer une demande de subvention au titre de la répartition et de l'utilisation du produit des amendes de police relatives à la sécurité routière pour les travaux d'aménagement de voirie aux Patey - 2<sup>ème</sup> tranche (rues des Charmey et des Counottes),
- suite au départ prochain en retraite de M. Gérard HUGONOT et dans l'attente d'une nouvelle nomination :
  - ☞ adhéré au service de mise à disposition de personnel mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale auquel le maire pourrait faire appel en cas de besoin,
  - ☞ redéfini la fiche de poste et le profil du remplaçant : grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe - 1<sup>er</sup> échelon et 25 heures de travail hebdomadaire
  - ☞ souhaité associer le Centre de Gestion à l'analyse des candidatures et à la sélection du candidat.
- accordé à M. et Mme Christophe DUCHÊNE, locataires du pavillon communal sis 8 rue du Cimetière, un dégrèvement partiel de la redevance assainissement - partie proportionnelle - sur un volume d'eau de 65 m3 correspondant à la surconsommation soit la somme de 15,08 € TTC (fuite consécutive à la défaillance technique d'une pièce de l'installation sanitaire),
- reconduit les modalités d'organisation :
  - ☞ de la vente d'herbe : vente publique par adjudication (parcelle située aux Patey : Creux Troncot - ZA n°41 - 87a 80 ca).
  - ☞ d'entretien de petites parcelles jouxtant le cimetière : gratuité de la récolte en fonction des faibles surfaces concernées
- pris connaissance des aides à l'étude et à l'investissement proposées par la Région Franche-Comté et l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) dans le cadre du programme Effilogis et avant de prendre position, décidé de faire chiffrer les travaux de rénovation (notamment isolation) de la maison locative sise 20 rue de Vesoul.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

A ESPRELS, le 2 février 2013

Le Maire,

Michel RICHARD

